



AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



3 ET 4
DÉCEMBRE
2021

La Compagnie des Archers de Marly-le-Roi
organise

"Le Téléthon des Archers"

au profit du TELETHON

Samedi 4 Décembre 2021 de 10h00 à 16h00

Tirs découvertes (Beursault ; Nature ; 3D)

Confirmés et débutants fédérés autour d'une même passion !

Une journée pour faire découvrir à tous vos archers différentes disciplines de tir

Lieu : Gymnase du Chenil, Avenue Jean Béranger à Marly-le-Roi. (Plan ci-joint)

Horaires : Greffe : 9 h 00
Début du tir : 10 h 00
Pause déjeuner : 12 h 30
Fin du tir : 16 h 00

Nombre d'archers : **Création d'équipes jusqu'à 6 archers maximum**
(si vous n'arrivez pas à constituer une équipe, n'hésitez pas à vous inscrire, nous avons pour vous LA SOLUTION !)

Tarif des inscriptions : **60 € par équipe ou 10€ par archer si équipe incomplète.**

Les inscriptions seront validées à réception du règlement.
Un mail de confirmation sera adressé en retour.

Chèques à établir à l'ordre de : Compagnie des Archers de Marly-le-Roi
et à adresser à : Damien COPPOLA
13 allée de l'Abbé Émile Bois 78560 Le Port-Marly
Tél : 06.45.81.42.74
secretaire@archers-marly.fr

Les bénéficiaires seront intégralement reversés à l'AFM TELETHON

Une buvette sera mise à disposition : (Sandwichs, hotdogs, wraps, boissons, gâteaux, café)

Au vu de la situation sanitaire, pas de service de restauration chaude sur place.

Il ne sera pas servi de boissons alcoolisées sur le site.

Chaussures de salle obligatoires.

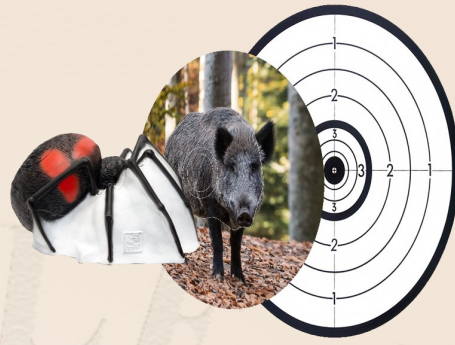
Tenue blanche ou de club très appréciée, **voire déguisements.**

L'utilisation de flèches en carbone est sous la responsabilité de l'archer.

Les pointes de flèche chasse **sont strictement interdites !**

Tous appareils pour réchauffer un repas (réchaud gaz par exemple) **sont strictement interdits !**

Pass sanitaire valide obligatoire pour les plus de 12 ans et respect des gestes barrières en vigueur.



Règlement général du concours :

Art 1 : Les équipes seront composées au maximum de 6 archers, d'un(e) même Club / Compagnie ou non, tous sexes et catégories confondus.

Chaque équipe devra être représentée sur le pas de tir durant toute la compétition.

Le changement d'archer se fera à la discrétion de l'équipe.

La présence de tous les archers ne sera pas requise tout au long de la journée.

Toutes les armes seront autorisées : arc classique avec ou sans viseur, compound avec ou sans viseur, arc chasse, arc droit...

(Un compound maximum par équipe de 4 archers, deux au-delà.)

Les archers pourront changer d'arme durant la journée.

Les pointes (lames) de chasse sont strictement interdites !

Art 2 : Echauffement de 15 mn avant le début du tir.

Art 3 : Volées de 2 ou 3 flèches selon la cible, 2 mn par volée.

Art 4 : Sur chaque cible, les archers présents s'auto-arbitreront. En cas de litige, un des membres de la Compagnie organisatrice prendra la décision finale.





Art 5 : Une feuille de marque sera fournie à chaque archer pour enregistrer ses scores.

Art 6 : La Compagnie organisatrice proposera au cours de la journée des jeux qui pondéreront les points.

Art 7 : Récompense (symbolique) à l'équipe gagnante.

Art 8 : Les débutants (jeunes et adultes) et les jeunes à partir de 10 ans sont les bienvenus.

En partenariat avec :

-  Inaccessible aux autos
-  Passage à niveau
-  Espace vert (public)
-  Espace vert (privé)

27 Edifice ou Service public
(voir répertoire spécial)

78230

- Square des Aubades
- Square des Villebenettes
- Square des Sablons
- Square des Ormes
- Square de Versailles

MAREIL-MARLY

78750

- Gymnase du Chenil :
Avenue Jean Béranger
- Parkings :
Av. Jean Béranger
Allées des Mézières

LE PORT-MARLY

78560

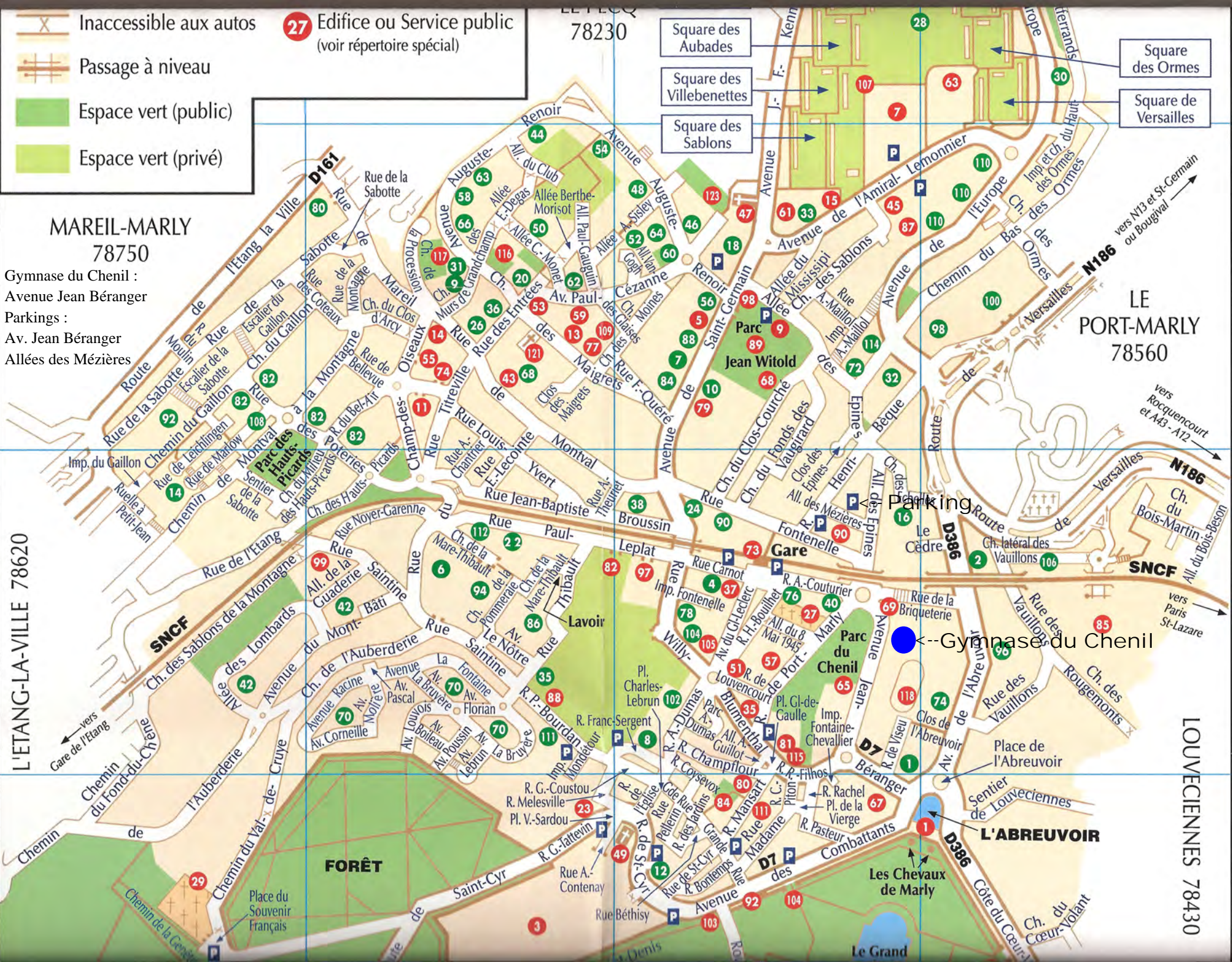
L'ETANG-LA-VILLE 78620

LOUVECIENNES 78430

2

3

4



Parking

Gymnase du Chenil

Les Chevaux de Marly

Le Grand